



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**AVENANT N° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**COMMUNE DE CONFOLENS**  
Place Henri Coursaget – CS 30027  
16500 CONFOLENS

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**SARL SALTUS**  
4, avenue Anatole France  
87200 SAINT JUNIEN  
SIRET : 537 887 820 00026  
Représentée par Monsieur Geoffroy BURIN, Gérant

**A2i – SAS ICHE INGENIERIE**  
3 La Grande Chaise  
87600 VAYRES  
SIRET : 487 648 883 00014  
Représentée par Madame Mélanie ICHE, Gérante

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :  
**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL – Allée des  
Peupliers**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 29/03/2022

**D - Objet de l'avenant.****Rappel du marché de maîtrise d'œuvre :**

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'un lotissement communal a été notifié à l'équipe de maîtrise d'œuvre le 29/03/2022.

La rémunération du maître d'œuvre est établie selon un pourcentage qui s'applique au montant HT du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et déterminé en phase AVP.

Enveloppe prévisionnelle de travaux	Taux de rémunération appliqué
De 10 000 à 50 000 € HT	15%
De 50 001 à 100 000 € HT	12%
De 100 001 à 200 000 € HT	9%
De 200 001 à 300 000 € HT	8%
Plus de 300 001 € HT	7%

**Modifications introduites par le présent avenant :****Fixer le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre à l'issu de la mission AVP.**

Conformément à l'article 8.3 de l'acte d'engagement sur le calcul de la rémunération, le forfait de rémunération fixé à l'acte d'engagement est provisoire et est rendu définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission AVP.

Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel des travaux est établi. Le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération T fixé dans l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à l'issue de la phase AVP.

**Coût prévisionnel des travaux :**

La Maîtrise d'ouvrage a arrêté le coût prévisionnel des travaux sur la base des études d'avant-projet à la somme de **409 901.50 € HT**.

Le maître d'ouvrage accepte ce nouveau montant et cette nouvelle répartition, et de ce fait, recale le forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre.

Eléments de missions	Total sur honoraire %	Total global H.T.	SALTUS		A2i	
			%	€ H.T.	%	€ H.T.
AVP Etudes d'avant projet	ft	3 000,00 €	50,00%	1 500,00 €	50,00%	1 500,00 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>3 000,00 €</b>		<b>1 500,00 €</b>		<b>1 500,00 €</b>

Coût prévisionnel des travaux : 409 901,50 € H.T.

Taux de rémunération : 7 %

Forfait de rémunération : 28 693,11 € H.T.

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

Eléments de missions	Total sur honoraire %	Total global H.T.	SALTUS		A2i	
			%	€ H.T.	%	€ H.T.
PRO Etudes de projet	30,00%	8 607,93 €	50,00%	4 303,97 €	50,00%	4 303,97 €
ACT Assistance à la passation des contrats de travaux	15,00%	4 303,97 €	30,00%	1 291,19 €	70,00%	3 012,78 €
VISA Visa des études d'exécution	5,00%	1 434,66 €	40,00%	573,86 €	60,00%	860,79 €
DET Direction exécution des contrats de travaux	45,00%	12 911,90 €	60,00%	7 747,14 €	40,00%	5 164,76 €
AOR Assistance aux opérations de réception	5,00%	1 434,66 €	50,00%	717,33 €	50,00%	717,33 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>100,00%</b>	<b>28 693,11 €</b>		<b>14 633,48 €</b>		<b>14 059,62 €</b>

Mission complémentaire	Total sur honoraire %	Total global H.T.	SALTUS		A2i	
			%	€ H.T.	%	€ H.T.
PA Etablissement du permis d'aménager	ft	2 500,00 €	30,00%	750,00 €	70,00%	1 750,00 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>2 500,00 €</b>		<b>750,00 €</b>		<b>1 750,00 €</b>
<b>GLOBAL HT</b>		<b>34 193,11 €</b>		<b>16 883,48 €</b>		<b>17 309,62 €</b>

**AR Prefecture**

016-200054047-20240212-2024\_02\_12\_08-DE  
 Reçu le 13/02/2024  
 Publié le 13/02/2024

■ Incidence financière de l'avenant :


L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
 (Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

■ Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 34 193.11 €
- Montant TTC : 41 031.73 €

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GEOFFROY BURIN Gérant de la SARL SALTUS	Saint Junien, le 13/12/2023	<b>SARL SALTUS</b> 4, avenue Anatole France 87200 SAINTJUNIEN 05 55 12 77 64 - 06 81 74 63 20 siret 537 887 820 00026 - APE 7112B TVA intracommunautaire FR 87 537 887 820
ICHE MELANIE Gérante de la SAS Iché Ingénierie	Vayres, le 13/12/2023	 SAS ICHÉ INGÉNIERIE

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

3, La Grande Chaise - 87600 VAYRES  
 Tél. 05 55 70 52 78  
 mail : a2i.ingenierie@gmail.com  
 siret : 487 648 883

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**AR Prefecture**

016-200054047-20240212\_2024-02\_12\_08-DE  
Reçu le 13/02/2024  
Publié le 13/02/2024  
Date de mise à jour: 25/02/2024